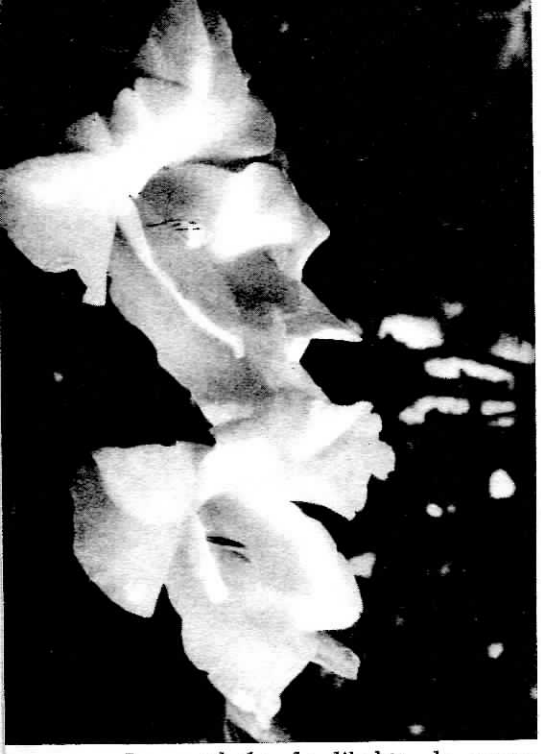

Sans l'habit de NOCES

La parabole de l'habit de noces (Matth. 22, 1-14) nous donne un enseignement de la plus grande importance. Le mariage représente l'union de la divinité avec l'humanité; l'habit de noces dénote le caractère que doivent revêtir tous ceux qui seront dignes de prendre part à ces noces.

Dans cette parabole est figurée l'invitation évangélique, sa réjection par le peuple juif et la vocation adressée aux gentils. Elle montre qu'une préparation est nécessaire de la part de ceux qui assistent à la noce. Ceux qui négligent cette préparation sont jetés dehors.

L'invitation aux noces avait été faite par les disciples du Christ. Notre Seigneur avait envoyé d'abord les douze, puis les soixante-dix, avec la proclamation de la proximité du Royaume de Dieu et l'invitation à se repentir et à croire à la bonne nouvelle. Mais on ne prit pas garde à ces exhortations. Ceux qui avaient été invités aux noces ne répondirent pas à l'invitation. Les serviteurs furent envoyés une seconde fois avec ce message: "Voici, j'ai préparé mon festin; mes boeufs et mes bêtes grasses sont tués, tout est prêt, venez aux noces." C'est le message qui fut porté au peuple juif après le crucifiement du Seigneur; mais la nation qui se donnait pour le peuple particulier de Dieu rejeta l'Evangile qui lui était apporté avec la puissance du Saint-Esprit. Plusieurs le rejetèrent avec le plus profond mépris. D'autres furent tellement exaspérés par l'offre du salut, l'offre du pardon de l'offense dont ils s'étaient rendus coupables en rejetant le Seigneur de gloire, qu'ils se tournèrent contre les porteurs du message. Il y eut une grande persécution. Bon nombre d'hommes et de femmes furent jetés en prison, et quelques-uns des messagers du Seigneur, comme Etienne et Jacques, furent mis à mort.

C'est ainsi que les Juifs mirent le sceau à leur réjection de la miséricorde divine. Les conséquences en furent indiquées par le Christ dans notre parabole. Le roi envoya 'ses troupes, fit périr ces meurtriers et brûla leur ville'.

Le jugement prononcé fondit sur les Juifs lors de la destruction de Jérusalem et de la dispersion de la nation.

La troisième invitation au festin représente la proclamation de l'Evangile chez les gentils. Le roi dit: 'Les noces sont prêtes, mais les conviés n'en étaient pas dignes. Allez donc dans les carrefours et appelez aux noces tous ceux que vous trouverez.' Les serviteurs du roi qui allèrent dans les carrefours 'rassemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent, méchants et bons'. C'était une société très mélangée. Il y en avait qui ne se souciaient pas plus de celui qui donnait le festin que ceux qui avaient refusé son invitation. Les premiers invités ne pensaient pas pouvoir sacrifier le moindre avantage mondain pour répondre à l'invitation du roi. Quant à ceux qui répondirent à l'invitation, il se trouvait parmi eux des gens qui ne pensaient pas à autre chose qu'à leur profit personnel. Ils venaient pour participer aux mets de la table royale, mais ils ne désiraient nullement honorer le roi.

Quand le roi vint pour voir ceux qui étaient à table, le caractère de chacun fut mis en évidence. Un habit de noces avait été donné à chaque invité. Cet habit était un cadeau du roi. En le portant, les convives montraient du respect pour l'organisateur de la fête. Mais l'un des convives portait ses habits ordinaires. Il avait refusé de faire les préparatifs exigés par le roi. Il n'avait pas daigné revêtir l'habit qui lui avait été procuré à grands frais. Il témoignait ainsi de son mépris pour le Seigneur. Le roi lui demanda: 'Mon ami, comment es-tu entré ici sans avoir un habit de noces?' Il garda le silence. Il se sentait condamné par sa propre conscience. Le roi dit alors: 'Liez-lui les pieds et les mains, et jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents!'

L'examen des convives représente une oeuvre de jugement. Les convives du festin évangélique sont ceux qui professent servir Dieu, ceux dont le nom est écrit dans le livre de vie. Mais tous ceux qui se réclament du nom de Christ ne sont pas ses vrais disciples. Il faut, avant la distribution des récompenses finales, qu'il ait été décidé quels sont ceux qui auront part à l'héritage des justes. Il faut que cette décision ait été prise avant le retour du Seigneur sur les nuées du ciel; car, quand il viendra, 'sa rétribution sera avec lui, pour rendre à chacun selon ce que sera son oeuvre'. Avant sa venue, la nature de l'oeuvre de chacun aura donc été déterminée, et chacun des disciples du Christ recevra une récompense qui aura ses oeuvres pour base. C'est pendant que les hommes vivent et agissent encore sur la terre que le jugement s'instruit dans le ciel. La vie de tous ceux qui ont fait profession d'être ses disciples

passera en revue devant Dieu. Tous sont examinés à la lumière de ce qui est inscrit dans les livres du ciel, et la destinée de chacun est irrévocablement fixée selon ses oeuvres.

L'habit de noces de la parabole représente le caractère pur et sans tache des véritables disciples. Il 'a été donné' à l'Eglise 'de se revêtir d'un fin lin, éclatant, pur,' 'sans tache ni ride, ni rien de semblable.' Le fin lin, disent les Ecritures, 'est la justification des saints'. C'est la justice du Christ, son caractère irréprochable, qui est communiqué par la foi à tous ceux qui le reçoivent comme leur Sauveur personnel.

La robe blanche de l'innocence était celle que portaient nos premiers parents quand Dieu les plaça dans leur saint Eden. Ils se conformaient parfaitement à la volonté de Dieu. Toute la puissance de leur affection se portait sur leur Père céleste. Une lumière éclatante et douce, la lumière de Dieu, entourait le saint couple. Cette robe de lumière était un symbole de leurs vêtements spirituels d'innocence céleste. S'ils étaient restés fidèles, jamais elle ne les aurait quittés.

Mais par le péché, ils se trouvèrent séparés de Dieu, et la lumière qui les avait enveloppés s'évanouit. Nus et couverts de honte, ils tentèrent de remplacer le vêtement céleste par des feuilles de figuier qu'ils cousirent ensemble pour cacher leur nudité.

C'est là ce que les transgresseurs de la loi de Dieu ont toujours fait depuis la chute de nos premiers parents. Ils ont cousu des feuilles de figuier pour cacher la nudité résultant de leurs péchés. Ils se sont affublés de vêtements de leur propre invention; ils ont tenté de couvrir leurs transgressions par leurs bonnes oeuvres en vue de se rendre agréables devant Dieu.

Mais ils ne réussiront jamais dans cette entreprise. L'homme ne pourra jamais remplacer la robe perdue de son innocence. Ceux qui s'assiéront avec le Christ et ses anges au banquet des noces de l'Agneau ne porteront ni les vêtements de feuilles de figuier, ni ceux de la mondanité. Seuls les vêtements que le Seigneur nous a préparés pourront nous rendre acceptables aux yeux de Dieu. Ce vêtement, tissé sur les métiers du ciel, n'a pas dans son tissu un seul fil de la sagesse humaine. Cette robe de la justice divine, Christ la donnera à toute âme croyante et repentante. 'Je te conseille, dit-il, d'acheter de moi . . . des vêtements blancs, afin que tu sois vêtu et que la honte de ta nudité ne paraisse pas.'

Le coeur de celui qui se soumet au Christ s'unit à son coeur, sa volonté se perd dans la sienne, son esprit s'identifie avec celui du Christ, ses pensées sont captives de sa volonté; il vit de sa vie. Voilà ce que c'est que d'être revêtu du vêtement de sa justice. Quand le Seigneur considère celui qui se trouve dans ce cas, il ne voit pas le vêtement de feuilles de figuier, ni la nudité et la difformité du péché, mais la robe de sa justice, qui est l'obéissance parfaite à la loi de l'Eternel.

C'est le roi lui-même qui fait l'inspection de ses hôtes. Il n'y a que ceux qui se sont conformés à ses directions, qui ont revêtu l'habit de noces, qui trouvent grâce à ses yeux. Il en est de même des hôtes du festin évangélique. Tous seront appelés à subir le regard scrutateur du grand Roi, et ceux-là seulement seront agréés qui auront revêtu la robe de la justice du Christ.

Pratiquer la justice, c'est faire ce qui est juste, et c'est par ses oeuvres que chacun sera jugé. Ce sont nos actes qui mettent en évidence notre caractère. Ce sont les oeuvres qui dénotent si la foi est véritable ou non.

Il ne suffit pas de croire que le Christ n'est pas un imposteur, et que la religion de la Bible n'est pas un tissu de fables habilement conçues. On peut croire que le nom de Jésus est le seul nom qui ait été donné parmi les hommes par lequel il soit possible de parvenir au salut, et néanmoins ne pas le prendre comme son Sauveur personnel. Il ne suffit pas de croire la théorie de la vérité. Il ne suffit pas de faire profession de croire en Jésus et de faire inscrire son nom sur le registre de l'Eglise. 'Celui qui garde ses commandements demeure en Dieu, et Dieu en lui; et nous connaissons qu'il demeure en nous par l'Esprit qu'il nous a donné.' Si nous gardons ses commandements, par là nous savons que nous l'avons connu.' C'est là la pierre de touche de la conversion. Quelle que soit notre profession de piété, elle ne sous servira de rien, à moins que le Christ ne se manifeste en nous par des actes de justice.

C'est dans le coeur que la vérité doit prendre racine. Il faut qu'elle dirige le coeur et règle les affections. Il faut que la vie entière soit la manifestation de la Parole divine. Il faut que chaque iota, chaque trait de lettre de la Parole de Dieu entre dans la vie de chaque jour.

Quiconque est rendu participant de la nature divine se conforme à la grande règle de la justice: la sainte loi de Dieu. Elle est la règle dont Dieu se sert pour mesurer les actions des hommes. Elle sera la pierre de touche du caractère au jour du jugement.

Il ne manque pas de personnes pour soutenir que la loi fut abrogée par la mort du Christ; mais ce faisant, elles s'inscrivent en faux contre le

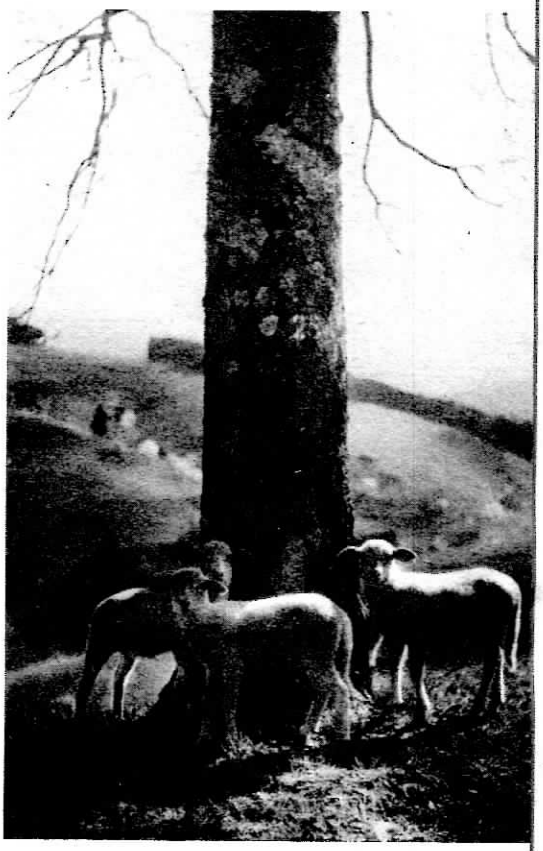

Christ lui-même qui dit: ‚Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes . . . Tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre. 'C'est pour faire la propitiation pour les transgressions de la loi dont l'homme s'était rendu coupable que le Christ a donné sa vie. Si la loi avait pu être changée ou abrogée, le Christ n'aurait pas eu besoin de mourir. Par sa vie terrestre, il a donné sa vie en sacrifice, non pour abolir la loi de Dieu, non pour abaisser l'idéal de la sainteté, mais pour maintenir la justice, pour mettre en évidence l'immutabilité de la loi, pour l'établir éternellement.

L'homme qui s'est rendu au banquet sans avoir revêtu l'habit de noces représente bon nombre de nos contemporains. Ils professent le christianisme et se réclament des bénédictions et des privilèges de l'Evangile; et pourtant, ils n'éprouvent aucun besoin de transformer leur caractère. Ils ne se sont jamais véritablement repentis de leurs péchés.

Ils n'éprouvent pas le besoin du Christ en n'ont par conséquent pas foi en lui. Ils n'ont pas vaincu leurs tendances au mal, héréditaires ou cultivées. Et pourtant, ils se croient assez bons par eux-mêmes, et ils se reposent sur leurs mérites au lieu de se reposer sur le Christ. Auditeurs de la Parole, ils se rendent au banquet, mais ils ne se couvrent pas de la robe de la justice de Jésus-Christ. Dans la parabole, lorsque le roi demanda à celui qui était entré au banquet sans avoir revêtu l'habit de noces: 'Comment es-tu entré ici sans avoir un habit de noces?' cet homme garda le silence. Il en sera de même au jugement du grand jour. On peut maintenant excuser ses défauts, mais en ce jour, on sera sans excuse.

Combien insensée paraîtra la conduite du grand nombre à la lumière de l'éternité! La vie leur paraîtra telle qu'elle aura été. Les plaisirs, les richesses et les honneurs du monde ne leur paraîtront plus alors sous un jour tellement désirable. On verra alors que la justice dont on fait si peu de cas actuellement était seule désirable. On verra qu'on a formé son caractère en se laissant séduire par Satan. Les vêtements que l'on a choisis sont des gages de soumission au premier grand apostat. Il n'y aura pas un second temps de grâce en vue de se préparer pour l'éternité. C'est dans cette vie qu'il faut revêtir la robe de la justice du Christ. L'occasion actuelle est la seule que nous ayons pour former des caractères qui nous rendront propres en vue des demeures que le Christ est allé préparer pour ceux qui gardent ses commandements.

Tiens ferme ce que tu as, afin que personne ne prenne ta couronne.

Apocal. 3, 11

LA VALEUR DES EPREUVES

Dieu se sert des épreuves de la vie pour faire disparaître les impuretés et les aspérités de notre caractère. Tailler, équarrir, ciseler et polir, cela ne va pas sans souffrances: il est dur de passer sous la meule. Mais c'est ainsi que la pierre est préparée pour la place qu'elle doit occuper dans le temple céleste. Ce n'est pas à un matériel inutile que le Maître consacre des soins aussi attentifs. Seules les pierres précieuses qui lui appartiennent sont polies comme pour figurer dans un palais. —

Pourquoi la *loi cérémonielle* et les sacrifices étaient-ils nécessaires ?

La loi cérémonielle (qui est souvent confondue avec la loi morale des dix commandements de Dieu) fut donnée par Jésus-Christ. Après même qu'elle eut cessé d'être observée, l'apôtre Paul en présentait aux Juifs la vraie position et la valeur, montrant sa place dans le plan de la rédemption, et ses rapports avec l'oeuvre du Christ; et le grand apôtre prononce cette loi glorieuse et digne de son divin Auteur. Le solennel service du sanctuaire symbolisait les grandes vérités qui devaient être révélées à travers les générations successives. Le nuage d'encens qui montait avec les prières d'Israël représentait la justice de Christ qui peut seule rendre agréable à Dieu la prière du pécheur; la victime sanglante de l'autel des sacrifices rendait témoignage au Rédempteur à venir; tandis que dans le lieu très saint brillait le signe visible de la présence divine. Voilà comment, à travers tant de ténèbres et d'apostasie, la foi demeura vive dans les coeurs jusqu'à ce que vînt l'avènement du Messie promis.

A l'Israël d'autrefois, Dieu avait donné sa Loi (les dix commandements), mais le peuple ne voulut pas obéir. Alors il leur donna des cérémonies et des ordonnances afin que dans l'accomplissement de ces rites ils puissent se souvenir de Dieu. Ils étaient si enclins à l'oublier, lui et sa loi, qu'il fut nécessaire de maintenir leur esprit en éveil pour qu'ils comprissent l'obligation d'obéir à leur créateur et de l'honorer. S'ils avaient été obéissants et **s'ils avaient aimé les commandements de Dieu, la multitude des ordonnances et des cérémonies n'aurait pas été exigée.**

Attitude des premiers chrétiens devant la loi cérémonielle.

Les convertis venus du Judaïsme n'étaient généralement pas portés à avancer aussi rapidement que la Providence divine ne l'indiquait. Il fut bientôt évident, en tenant compte des résultats des travaux des apôtres parmi les païens, que les convertis de la gentilité, seraient beaucoup plus nombreux que ceux qui viendraient du judaïsme. Les